RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 1
- présents

剛 网

m m

闊 悶

13 13 13

18 39

岡 図

朗 胸

(2)

濕 闊

踴

湖 翔

器 朗

569 57d

F65

3

20 37

3 2

76 M

圖 淺

3 E

200

201

翻 閩

(3)

图 祭

- votants
- absents
- exclus

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 avril 2024

à 18 heures 00

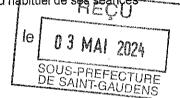
Date de convocation : 11 avril 2024

Date d'affichage :

12 avril 2024

Objet Révision d'aménagement forestier de la forêt communale Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Mrs BALLARIN Jacque's, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André. Absent: VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale, établi par l'office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement forestier proposé pour une durée de 20 ans, de 2023 à 2042 et demande aux services de l'État l'application des dispositions du 2°de l'article L 122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre au site Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Vote pour : 9 ; contre : 1; abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture, . Fait à Barbazan le 25 avril 2024.

